

Centrale photovoltaïque à Ranspach le Haut (Haut-Rhin)

Moins « motivant », mais toujours « intéressant »

Grâce à sa centrale photovoltaïque installée en 2010, Pierre Kohler, éleveur laitier à Ranspach-le-Haut, bénéficie aujourd'hui d'un complément de revenu bienvenu. Malgré des tarifs d'achat moins intéressants qu'auparavant, il reste persuadé qu'un tel investissement reste toujours « pertinent » en 2017 sous certaines conditions.

À Ranspach-le-Haut, Pierre Kohler commence à avoir un certain recul sur les centrales photovoltaïques. Cela fait plus de six ans que cet éleveur de prim'holstein complète ses revenus en revendant l'électricité produite par les 750 m² qui habillent ses deux bâtiments (un abritant son cheptel, l'autre du matériel). Comme beaucoup d'agriculteurs, il a été séduit à l'époque par le tarif d'achat alléchant - 60 cts/kWh - appliqué par EDF. « C'était à la mode, j'avais des bâtiments bien exposés et je pouvais bénéficier des derniers contrats à ce tarif », se remémore-t-il. L'agriculteur fait faire plusieurs devis ; à l'époque, de nombreuses entreprises et artisans s'étaient lancés dans le photovoltaïque.



Cette installation photovoltaïque assure à Pierre Kohler un complément de revenu non négligeable dans un contexte extrêmement difficile pour les éleveurs laitiers. ©DR

« Des opportunités restent à saisir »

Même si le tarif de rachat de l'électricité solaire n'est plus ce qu'il était, il reste tout de même des « opportunités à saisir », indique le directeur commercial d'Electro Concept Énergie, Pascal Tran. « Grâce à l'appel d'offres émis en 2016 par le ministère de l'Environnement, les agriculteurs désireux de se créer un complément de revenu peuvent désormais installer des centrales photovoltaïques de 100 à 500 kWc sur des surfaces allant de 650 à 3 000 m² », explique-t-il. Au total, 675 mégawatts (MW) d'électricité solaire supplémentaires sont attendus sur le territoire français d'ici fin 2019, à raison de neuf tranches de 75 MW espacées chacune de quatre mois (Appel d'offres - Famille 1). La prochaine date limite de dépôt de candidature a été fixée au 7 juillet prochain à 14 h. Chaque dossier de candidature est noté selon un volet économique et un volet environnemental. Le tarif d'achat de ces centrales de plus de 100 kWc, contrairement aux plus petites (de 36 à 100 kWc), n'est pas issu d'une grille qui évolue au fil des trimestres. « C'est le porteur du projet qui le fixe. Plus le tarif proposé est élevé, moins la note finale sera bonne. Il faut donc donner le tarif le plus juste, celui qui permet à l'installation de conserver une rentabilité correcte tout en restant compétitif », complète le directeur technique d'ECE, Philippe Soret. Deuxième point : le bilan carbone du projet. Cela sous-entend que plus les modules et films photovoltaïques viennent de loin, moins ils sont « écologiquement » compatibles. Pascal Tran met l'accent sur les centrales dédiées à l'autoconsommation pour les exploitants agricoles. Des installations qui peuvent avoir un réel intérêt pour une exploitation ayant de gros besoins en énergie. « Par contre, il n'y a pas de contrat d'achat dans ce genre de cas. En revanche, un mécanisme de soutien régional existe pour renforcer la rentabilité des projets. De plus, nous attendons la sortie imminente d'un nouveau décret qui va « redistribuer les cartes » de notre métier, tout en favorisant largement l'autoconsommation avec vente du surplus », ajoute Philippe Soret.

« Tout le monde s'est engouffré dans ce domaine avec plus ou moins de compétences. » C'est finalement la proposition de la société Electro Concept Énergie (ECE) qui retient son attention, avec un devis chiffré à 450 000 € pour une centrale de 100 kWc. Un chiffre qui va gonfler peu de temps après lorsqu'il apprend qu'il doit investir près de 30 000 € pour renforcer son bâtiment de stockage de matériel. « C'est mon assureur qui l'exigeait. Il fallait que la structure puisse supporter le poids l'installation », explique Pierre Kohler. Une dépense imprévue mais qu'il consent néanmoins à réaliser. « Il faut dire qu'avec 60 centimes le kilowattheure, on avait quand même plus de visibilité qu'aujourd'hui. »



Grâce à une maintenance régulière et pointilleuse, les onduleurs de son installation conservent une efficacité optimale. ©Nicolas Bernard

Un revenu de substitution en attendant mieux

Avec un tarif d'achat fixé actuellement à 11,76 cts/kWh pour une centrale de 36 à 100 kWc, la donne a évolué. «Même si le prix des panneaux a considérablement baissé, c'est plus compliqué d'être motivé avec un tarif de 11 cts. Quand j'y réfléchis, je me dis que le gouvernement aurait dû fixer un tarif de 20 ou 30 cts/kWh qui aurait tenu plus longtemps, plutôt qu'un tarif de 60 cts qui était de toute façon intenable sur la durée», juge Pierre Kohler. S'il regrette ces évolutions tarifaires, il envisage néanmoins

de couvrir son troisième bâtiment avec une nouvelle installation de 100 kWc. «C'est un bâtiment de 1994 sur lequel je dois changer la toiture. Du coup, pourquoi ne pas mettre du photovoltaïque si cela peut me permettre de financer les travaux?» Pour le moment, le montant attendu pour cette nouvelle installation serait de 150 000 €, dont 20 000 € pour le désamiantage du toit, 10 000 € de prévision de raccordement et une nouvelle couverture.

Le retour sur investissement se ferait en un peu moins de quinze ans. «Mais ça, c'est dans le cas

où aucune dépense annexe ne viendrait se greffer sur le projet. Si je dois à nouveau faire une étude de charge et renforcer la structure de mon bâtiment, ou si je dois changer le transformateur, je ne suis pas sûr que je le ferai», reconnaît-il.

S'il n'est pas encore sûr de tenter une nouvelle expérience dans le domaine du photovoltaïque, l'agriculteur de Ranspach-le-Haut ne regrette par contre pas son investissement initial. C'est grâce à sa centrale solaire qu'il peut aujourd'hui dégager un léger revenu au sein de son exploitation. Comme une grande majorité d'éleveurs laitiers, il est touché de plein fouet par la crise. Il a même dû se séparer de son salarié il y a un an afin de pouvoir boucler ses fins de mois. «Ce qui me rapporte le plus aujourd'hui, c'est d'être producteur d'électricité», avoue-t-il, un brin désabusé.

Si le complément de revenu est moins immédiat actuellement, vu le tarif d'achat, l'investissement dans le photovoltaïque conserve malgré tout son intérêt, estime Pierre Kohler. «Pour un bâtiment existant, cela dépend de l'état de la structure et du toit. Je sais qu'autour de moi, je suis le seul

à avoir dû faire des travaux de renforcements. Par contre, je pense qu'une installation photovoltaïque reste très pertinente pour le financement d'un nouveau bâtiment. En moins de quinze ans, celui-ci est remboursé et on bénéficie d'un revenu complémentaire.»

L'importance du nettoyage

Encore faut-il que la centrale soit maintenue et nettoyée. Pour, d'une part, détecter les éventuels points chauds et problèmes techniques et, de l'autre, permettre aux panneaux d'être toujours aussi performants au fil des années. «Pendant trois ans, mes panneaux n'ont pas été nettoyés. À l'œil nu, c'est difficile de remarquer quelque chose. Mais le jour où ECE est venu les laver pour la première fois, j'ai tout de suite vu la différence; j'avais perdu plus de 10 % de ma production à cause des saletés», souligne Pierre Kohler. Depuis, il fait contrôler et nettoyer son installation une fois par an pour garantir son efficacité. «C'est indispensable pour conserver une excellente rentabilité», conclut-il.

Nicolas Bernard

- Toitures solaires • Bâtiments photovoltaïques
- Maintenance électrique • Nettoyage toiture

> Pomoy 63 kWc

Electro-Concept Energie
installe de 9 à 500 kWc
Amortissement 10 ans

Étude gratuite
Personnalisées
Plus de 135.000 m² déjà posés

ELECTRO CONCEPT
ENERGIE[®]

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
INSTALLATEUR
PHOTOVOLTAÏQUE
AGRÉÉ

SHOW ROOM
ESPACE 120

Agence Alsace / Territoire / Franche Comté / Jura / Vosges
120 rue Ile Napoléon - 68170 Rixheim - Tél. 03 89 574 261 - Port. 06 32 376 493
www.electro-concept.net